

## **CHARTRE DE LA BIBLIOTHEQUE (B.C.D.)**

### **Pour les classes de Maternelle:**

Les élèves des classes de l'école Maternelle ont la possibilité, avec leur classe, d'emprunter un livre par semaine à la bibliothèque de l'école. Dans cette activité, le libre choix de l'ouvrage emprunté est laissé à l'enfant pour des raisons pédagogiques. Il peut arriver que votre enfant choisisse un livre qui vous semble inadapté, malgré le guidage des enseignants. Il nous semble important de respecter ses premiers choix de livres, c'est sa façon d'entrer dans la lecture. Petit à petit, il s'appropriera la bibliothèque et saura retrouver les ouvrages écrits spécifiquement pour les enfants de son âge. Afin que les enfants puissent tous profiter des différents ouvrages, la durée du prêt ne pourra excéder une semaine, le jour de retour du livre sera communiqué aux parents pour chaque classe par l'enseignant. Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de respecter ce calendrier.

### **Pour les classes de l'Elémentaire:**

Les élèves des classes de l'école Elémentaire se rendent à la bibliothèque une fois par semaine avec leur classe et de manière facultative sur leur temps libre après le déjeuner. Afin que les enfants puissent tous profiter des différents ouvrages, la durée du prêt ne pourra excéder deux semaines. Le nombre maximum de livres empruntés est fixé à trois. L'enfant pourra être guidé dans le choix des livres s'il le souhaite, et sera invité à varier ses lectures, mais l'emprunt à la B.C.D. reste un moment de plaisir et aucun ouvrage ne lui sera donc imposé.

Les livres de la B.C.D. sont mis à la disposition de tous les élèves de l'école Primaire ainsi que des enseignants pour les activités en classe. Les livres sont fragiles, nous comptons sur vous pour nous aider à les conserver dans un état permettant de donner envie de lire. En cas de retard dans la restitution d'un livre, l'élève ne pourra emprunter un autre livre. Après une période de retard, les parents recevront un mail les en informant.

En cas de perte ou de détérioration de l'ouvrage le barème suivant sera appliqué:

Livre non rendu : 20 000 wons

Livre inutilisable : 20 000 wons

Livre détérioré : 10 000 wons

Magazine non rendu : 5 000 wons

D'avance nous vous remercions de votre collaboration dans cet apprentissage d'une des règles de vie de la B.C.D: tout livre emprunté doit être rendu dans les temps et en bon état.

Bonne lecture !

Eva John, documentaliste  
bcd@ifseoul.org